



CHÂTEAU DE VERSAILLES

ETABLISSEMENT PUBLIC DU CHATEAU, DU MUSEE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES

DECISION

portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

La Présidente,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L. 330-1 et R. 330-2 à R. 330-4,

Vu le décret n°2010-1367 du 11 novembre 2010 modifié relatif à l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,

DECIDE :

Article 1er :

Madame Jacqueline Gonçalves, chef du service juridique, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

À ce titre, elle est chargée de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction. Elle assure également la liaison entre l'Etablissement public et la Commission d'accès aux documents administratifs.

Ses coordonnées professionnelles sont :

Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles

A l'attention de Madame Jacqueline Gonçalves

Chef du service juridique

1 rue de l'Indépendance américaine – RP 834 – 78008 Versailles cedex

jacqueline.goncalves@chateauversailles.fr

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et sur le site internet de l'Etablissement public.

Fait à Versailles, le 13 octobre 2023


Catherine Pégard